

Fast fashion : dix ans après l'effondrement du Rana Plaza, qu'est-ce qui a changé ?

Après l'accident tragique de Dacca, il y a dix ans, la France a instauré un « devoir de vigilance » des entreprises. Rapporteur de la loi votée en 2017, Dominique Potier, député PS de Meurthe-et-Moselle, revient sur les avancées du texte... et le chemin qui reste à parcourir pour une industrie textile plus éthique.

Dix ans après le tragique accident du Rana Plaza, qu'est-ce qui a changé ?

« Il y a un avant et un après Rana Plaza. Le drame a provoqué une prise de conscience planétaire et populaire. Il a mis en lumière les conséquences de notre mode de vie. Le faible coût de nos vêtements a un coût humain. Il se paie en vies humaines. »

Sous les décombres, des corps... et des étiquettes

Ce fut l'un des plus graves accidents de l'histoire industrielle mondiale... Le 24 avril 2013, le Rana Plaza, un bâtiment industriel de huit étages abritant des ouvriers d'une manufacture du textile, s'écroule comme un château de cartes. Plus de 1 100 personnes trouvent la mort dans ce drame survenu près de Dacca, la capitale du Bangladesh. Les blessés se comptent par milliers. Les dépouilles de certains disparus ne seront jamais récupérées par leurs familles.

Durant plusieurs jours, les secouristes creusent parmi les gravats. Des décombres sont exhumés des corps de victimes, mais aussi des étiquettes, révélant que dans le secteur de l'habillement, cet atelier était le fournisseur de nombreuses marques occidentales (Benetton, Zara, H&M, Mango, Primark, C&A...) et d'acteurs de la grande distribution (Auchan, Carrefour...) qui auraient ainsi sous-traité leur production sans forcément le savoir. La tragédie avait alors suscité l'indignation et mis la pression sur les marques européennes et américaines pour qu'elles fassent en sorte que les conditions de salaires (dérisoires) et de sécurité (mauvaises) soient améliorées.

L'accident de 2013 a permis de mettre en place un devoir de vigilance des entreprises à l'égard de leurs sous-traitants ?

« Le travail sur le devoir de vigilance avait commencé avant mais cet accident industriel a été un révélateur. Dès 2012, nous avons créé une coalition inédite réunissant syndicats, ONG, chercheurs et parlementaires. Une des façons de réformer ce capitalisme sauvage était de lever la voile juridique qui sépare hypocritement les donneurs d'ordre – ceux qui ont les capitaux, le pouvoir économique – de leurs filiales et sous-traitants. »

Que prévoit la loi votée en France en 2017, que vous avez portée au Parlement ?

« Les entreprises ont l'obligation de mettre en œuvre un plan de vigilance sur les atteintes aux droits humains (travail forcé, travail des enfants, santé, insécurité) et à l'environnement, y compris la lutte contre le dérèglement climatique. Cette loi, c'est la fin de l'impunité des multinationales. Elles doivent tenir une cartographie des risques et les prévenir.

Elle s'applique, en France, aux entreprises de plus de 5 000 salariés, qu'elles soient françaises ou qu'il s'agisse de filiales internationales. Cela concerne environ 300 entreprises qui représentent l'essentiel du commerce mondial.

Les entreprises mettent-elles en place ces plans de vigilance ?

« La loi s'applique depuis 2019. Les premières années furent laborieuses, les dispositifs lacunaires... Les choses évoluent. Aujourd'hui, toutes les entreprises ont un plan de vigilance. Certaines ont transformé leur système de production par conviction ou par souci de leur image auprès des consommateurs et investisseurs. D'autres cochent des cases pour se protéger juridiquement. Des procès sont engagés. Surtout cette innovation démocratique Française – il ne faut jamais désespérer du politique ! – a fait école en Europe, notamment outre-Rhin.

Par ailleurs, la Commission européenne a proposé une Directive qui est en discussion avec le Parlement et les États jusqu'à la fin de l'année. Le combat continue pour que le texte qui s'imposera au niveau européen soit ambitieux, notamment en incluant les banques. Les citoyens doivent se mobiliser pour donner ce courage aux négociateurs ! »

Les consommateurs sont-ils prêts à changer ? Le succès de marques comme Shein montre que les choix n'évoluent pas toujours dans le sens de l'éthique...

« Shein représente la fast fashion dans toute son horreur, celui de l'esclavage du peuple Ouïgour et de la deuxième industrie la plus polluante (carbone et pesticides). Aujourd'hui, deux modes de consommation cohabitent : d'un côté, une aspiration de justice et de respect de la nature, et de l'autre la continuation d'une mondialisation sans foi ni loi, qui non seulement a détruit industrie et emplois dans nos territoires mais qui au bout du monde méprise la dignité humaine et notre maison commune.

Il y a un début de traçabilité dans l'alimentaire, les terres rares avec les "minerais de sang", mais le textile reste une boîte noire. Les expériences de commerce équitable sont encore balbutiantes. En complément de la loi, il faut imposer un label social et environnemental dans ce secteur, pour que chacun puisse distinguer le bon grain de l'ivraie, le vieux capitalisme et une nouvelle économie éthique. »